

Coronavirus

Fiche argumentaire d'actualité

10 avril 2020



Action du Medef

10/04 – Actu : L'épidémie de Coronavirus touche un certain nombre de chaînes de valeur industrielles, qui rencontrent des difficultés d'approvisionnement, ainsi qu'un certain nombre de PME, en particulier dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration.

- Dans ce contexte sans précédent, le Medef est **pleinement mobilisé pour accompagner les entreprises**, frappées de plein fouet par la crise sanitaire, économique et sociale.
- Le Medef a en effet mis en place plusieurs dispositifs afin de fournir à ses adhérents **un maximum d'informations** sur la pandémie et sur les mesures de soutien aux entreprises :
 - Décryptage en temps réel des textes de loi qui concernent les entreprises
 - Envoi de notes et analyses pour accompagner les entreprises au quotidien, avec plus de 80 push envoyés au réseau
 - Organisation de réunions thématiques sur les différents sujets liés au Covid-19 chaque semaine
 - Diffusion d'informations sur les masques pour alerter les entreprises sur leurs obligations et promotion de la filière CSF MODE LUXE - PRODUCTION FRANCAISE pour mettre en relation les producteurs français et les entreprises qui ont besoin de masques
- Afin d'aider à la sécurisation de l'activité économique et à la protection de la santé et la sécurité des travailleurs dans le contexte de pandémie, le Medef a notamment publié **un guide de bonnes pratiques à destination des chefs d'entreprise**, proposant des lignes directrices et des outils pour les entreprises et les branches qui souhaitent reprendre ou maintenir leur activité.
- En plus de l'organisation de visio-conférences avec les membres du réseau chaque semaine, le Medef a activé une messagerie dédiée pour répondre aux questions des entreprises : covid19@medef.fr. Les experts du Medef répondent ainsi aux questions des chefs d'entreprises pour les **accompagner dans leurs démarches**.

- Sur le terrain, les Medef territoriaux et les fédérations professionnelles, travaillant de concert avec l'ensemble des acteurs locaux, sont **en première ligne, très présents aux côtés des entreprises** : accompagnement et conseil des entreprises, diffusion d'information, achat groupé de masques...
- Les Medef régionaux sont à **l'initiative de la mobilisation des organisation patronales et syndicales** pour préserver la santé des travailleurs en activité et pour travailler aux conditions de la reprise économique dans le cadre du dialogue sociale.
- Le Medef et son réseau se mobilisent aussi en direction du gouvernement pour **relayer les attentes des entreprises de terrain**, remontées par une équipe dédiée, au quotidien au contact des adhérents, et alerter sur les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des dispositifs de soutien :
 - Développement d'**un baromètre de l'activité** des différents secteurs pour permettre de bien orienter les mesures du gouvernement.
 - Création d'**une carte qui recense les bonnes pratiques des entreprises** qui, quels que soient leur région, leur taille ou leur secteur, s'engagent pour vaincre le Covid-19 en adaptant leur chaîne de production, en apportant leur aide aux soignants ou en menant des actions de solidarité.
- Le Medef a en effet toujours été dans l'anticipation des mesures prises par le gouvernement. Nous avons plaidé pour qu'il mette en place son plan, et nous continuons de travailler avec lui **sur les modalités d'application** à travers des échanges quotidiens, notamment avec le ministre de l'Economie et la ministre du Travail : activité partiel, prêt garanti par l'Etat...

Fonds de solidarité

10/04 – Actu : Une aide de 1.250 euros pour les indépendants a été votée à l'unanimité par le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI), présidé par la CMPE. La réponse du gouvernement est toujours en attente ; une décision est attendue d'ici la fin de la semaine.

- Conscient de la situation difficile dans laquelle se retrouvent les indépendants de l'artisanat et du commerce, durement touchés par la crise sanitaire, le Medef a **plaidé pour la mise en place d'une indemnité de perte de gains**.
- Il s'agirait d'**une aide exceptionnelle** pouvant atteindre jusqu'à 1.250 euros dont le montant remboursé à l'indépendant correspondrait aux cotisations versées pour la retraite complémentaire des indépendants en 2018. **La dépense serait alors de 1,5 milliard.**
- S'élevant à 17 milliards, le régime dispose en effet d'assez de réserves en matière de retraite pour pouvoir proposer cette aide, qui viendrait en **compléter l'aide forfaitaire**

de 1.500 euros mise en place par Bercy à destination des petites entreprises et des indépendants.

- Cette indemnité aura aussi le mérite de **ne pas peser sur le budget de l'État**. Ainsi, les travailleurs indépendants, aujourd'hui en grande difficulté, bénéficieront d'une forme de revenu de substitution, **et ce sans que les finances publiques soient mises à contribution**.
- Le Medef, avec la CPME et l'U2P, demande à ce que les cotisations et contributions sociales, déjà reportées en mars et avril, **puissent l'être également au mois de mai si la situation l'exige**.

Récession

10/04 – Actu : Le produit intérieur brut (PIB) français a chuté d'environ 6% au premier trimestre 2020, plombé par l'épidémie de Covid-19 qui a mis une grande partie de l'économie à l'arrêt et plonge le pays en récession. C'est la pire performance trimestrielle de l'économie française depuis 1945.

- **Nous sommes tous très inquiets**. D'abord sur le plan sanitaire. Mais également sur le plan économique.
- C'est une crise très sévère à laquelle **l'Etat a réagi très vite** pour amener des moyens permettant aux entreprises de passer cette période le moins mal possible.
 - Le plus important, c'est le grand plan de soutien de 300 milliards d'euros pour permettre aux banques de prêter aux entreprises, ce qui va permettre de **limiter le nombre de faillites**.
 - La seconde mesure, c'est l'activité partielle, qui **permet d'alléger la masse salariale sans procéder à des licenciements**.
- Maintenant, **il y a encore des trous dans la raquette**, notamment dans le déploiement des mesures de soutien financier. Les sommes qui sont déversés pour un soutien de la trésorerie des entreprises sont à la hauteur, encore faut-il qu'elles atteignent toutes les entreprises.
- Il faudra notamment **soutenir à bout de bras** les secteurs qui ont été interdits d'activité au début du confinement et qui seront probablement les derniers à en sortir, comme l'évènementiel, l'hôtellerie et la restauration.
- Certaines entreprises vont aussi avoir besoin de capitaux pour passer cette période **pour éviter la faillite et la prédation économique**. Et si les actionnaires privés ne sont pas là, c'est à l'Etat qu'il est donné la possibilité de créer de l'argent, et **de prendre le relais**.

- Enfin, il faudra probablement **une forme de solidarité européenne**. L'Europe ne s'en sortira en effet que par **une mutualisation intelligente des dettes** au risque de voir des effets désastreux sur toutes les chaînes de valeurs.

Assurances

10/04 – Actu : Agnès Pannier-Runacher a insisté que "les assurances doivent aller plus loin". Au lendemain du début du confinement, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) avait déjà reproché aux assurances d'être "les grandes absentes du grand mouvement de solidarité en place pour les entreprises et les emplois menacés".

- Le secteur fournit déjà **un effort considérable de soutien à l'économie** de plus de trois milliards d'euros, avec la prise en charge des arrêts de travail et les remboursements de santé et du maintien des garanties d'assurance. Les assureurs se sont notamment engagés à verser 200 millions d'euros au Fonds national de solidarité en faveur des très petites entreprises et indépendants.
- L'ensemble des pertes d'exploitation des entreprises affectées par la crise est évalué à 50 milliards d'euros, **somme qu'aucun acteur à part l'Etat ne peut supporter seul**. Il est donc indispensable que les assureurs tiennent le choc sous peine d'aggraver considérablement la crise actuelle.
- Rappelons que les assurances sont là pour mutualiser un aléa, c'est-à-dire **un risque non prévisible**. Or, nous sommes aujourd'hui dans quelque chose de très différent ; un fléau qui touche tout le monde. Pour s'en prémunir, l'Etat a pris des mesures de confinement et d'interdiction d'activités.
- **Avec une assurance, on mutualise**. Il faut que des gens se portent bien pour pouvoir supporter les sinistres de ceux qui vont mal. Le secteur se mettrait en danger s'il payait un sinistre pour lequel personne n'a cotisé. Les assureurs ne peuvent hélas pas faire de miracle avec l'argent qu'on leur a confié.
- Les contrats qui sont passés avec les assureurs comprennent un certain nombre de clauses, or force est de constater que ces clauses ne sont **pas juridiquement applicables dans la situation actuelle**. En ce moment, **c'est un peu comme si tout le monde avait un accident de voiture en même temps**.
- Certains ont aussi appelé à la mise en place d'un état de catastrophe sanitaire à l'image de la catastrophe naturelle. Mais la catastrophe naturelle est une situation contre laquelle l'ensemble des français sont assurés, c'est une clause obligatoire dans les contrats d'assurance et chacun paye dans sa prime d'assurance de quoi nourrir le fonds de catastrophe naturelle. **Ce dispositif n'existe pas pour les catastrophes sanitaires**. Imposer une lecture rétroactive des contrats aux assurances présenterait une fragilité juridique.

- On peut cependant commencer à réfléchir à la création d'un mécanisme de mutualisation qui puisse accompagner les crises sanitaires d'une telle ampleur, une sorte de **régime d'assurance pandémie** inspiré de celui qui existe déjà pour les catastrophes naturelles.
- En effet, l'un des enseignements de cette pandémie est que **le monde n'était pas assez préparé et ne s'est pas assez coordonné**. Avec le réchauffement climatique, nous avons devant nous de grands dérèglements requérant une grande préparation et des actions coordonnées au niveau mondial.